



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir

19220 ST JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

St-julien.mairie@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 9 Mai 2022

Date de la convocation : 3 Mai 2022

Session ordinaire

Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;

Mmes DUCATEL Annick, DUPONT Maryline ,Mr COMBE Emmanuel , Adjoints,

Mrs MASQUELIER Didier , GIRE Pierre , ALIX Jean Yves , FOURTET Victor , conseillers municipaux.

Absents : Mme MOREAU Sophie , DA FONSECA Isabelle. JALADIS Gaetan

Procurations de vote : Mme DA FONSECA Isabelle à GIRE Pierre

Mr JALADIS Gaétan à LAVERGNE Martine

Secrétaire de séance : Mme DUCATEL Annick

Mme le Maire ouvre la séance à 20H06.

Approbation et signature du PV du dernier conseil municipal en date du 6 Avril 2022.

Approuvé à l'unanimité .

ORDRE DU JOUR

1/Approbation du rapport de la CLECT Xaintrie Val Dordogne

Mme le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et du montant des attributions de compensation versées aux communes.

Le montant pour la commune de Saint Julien Aux Bois s'élève à 78 886.03 € pour 2022.

(montant équivalent à celui de 2021)

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents ce montant.

2/Mur du four communal

Des devis ont été demandé pour la réfection du four communal qui s'est effondré.

-Entreprise Sas Patrice Meilhac : 1527.50 € HT 1 833.00€ TTC

-Lionel Constant : 900.00€ TTC

Après en avoir délibéré , le CM accepte le devis de L Constant

(8 voix pour , 2 contre)

3/Travaux décharge de Vidal

Des travaux de terrassement doivent être faits à la décharge de Vidal.

Après avoir contacté 2 entreprises, une seule a répondu.

--Rivière TP : 880.00€ HT 1056.00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis de Rivière TP.

4/ Qualité de l'air à l'école

Pas de délibération prise suite à de nouveaux éléments reçus le jour de la réunion.

5/ Demande de la commune de St Geniez o Merle pour mise à disposition du matériel et d'un agent technique

Mme le Maire informe les membres du CM que Mr le Maire de St Geniez O Merle nous a sollicité pour une mise à disposition du matériel et d'un agent technique pour effectuer des travaux de fauchage et ce pour une durée d'environ 5 à 6 semaines/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

8 voix pour

2 voix contre

6/ Pose d'un miroir de visibilité au carrefour (rte des pierres blanches , rue du sabotier et RD 980

Après avoir contacté le service des routes du Département, le Conseil Départemental nous propose d'installer un miroir de visibilité au carrefour.

Après discussion et en attendant la réalisation du projet de sécurisation de la traversée du bourg, le CM se prononce ainsi.

7 voix pour

3 abstentions

7/Aliénation chemin rural propriété Boutrelle

Mme le Maire donne lecture d'une lettre adressée par Me Rivière nous informant que Mme Boutrelle souhaite acquérir le chemin rural qui traverse sa propriété.

Après en avoir délibéré, le CM propose à l'unanimité que le chemin soit déplacé le long et à l'intérieur de sa parcelle 358.

8/Protection sociale complémentaire, participation obligatoire des collectivités

La participation de la commune, par délibération du 12/12/2018 était de 10€ par agent.

Un nouveau décret du 20 avril 2022 porte cette participation à 15 € par agent à condition que leur mutuelle soit labellisée.

Le CM approuve la participation à 15 euros à l'unanimité des membres présents.

9/ Demande d'acquisition de terrain à La Besse

Par sa lettre du 18 mars 2022 , Mr Corrèze Frédéric , propriétaire de la parcelle 159 à La Besse souhaiterait acquérir la parcelle 158 (bien de section de 1070 m2.

Après en avoir délibéré , le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et fixe le prix de vente à 6€/m2

10/Fenêtres de l'Auberge

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu 2 devis pour le changement des fenêtres de l'auberge.

--Gatiniol 18 957.35 € HT 20 000.00€TTC

--Argentat Alu 17 266.87 € HT 18 216.55 € TTC (mais il ne fait pas la fenêtre en demi-lune côté route)

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal , approuve à l'unanimité des membres présents le devis de Gatiniol sachant qu'une demande d'aide a été faite auprès du Département et de la Région.

La séance prend fin à 22h30

Le Maire,
Martine LAVERGNE

